

LOI N° 2005-08 DU 27 JANVIER 2005

Portant autorisation de ratification de l'Accord de financement n° 3990 BEN signé le 04 novembre 2004 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement du Projet National d'Appui au Développement Conduit par les Communautés (PNDCC).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de financement de développement, d'un montant de vingt cinq millions sept cent mille (25.700.000) Droit de Tirages Spéciaux (DTS) équivalant à trente sept millions sept cent mille (37.700.000) Dollars US, soit dix neuf milliards cinq cent millions (19.500.000.000) francs CFA environ, signé le 04 novembre 2004 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement du Projet National d'Appui au Développement Conduit par les Communautés (PNDCC).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

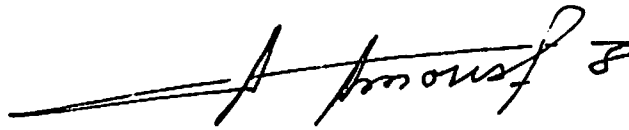
Fait à Cotonou, le 27 janvier 2005,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



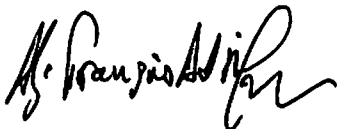
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé du Plan,
de la Prospective et du Développement,



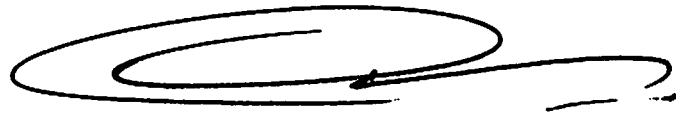
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre chargé des relations
avec les Institutions, la société
civile et les béninois de l'extérieur,



Alain F. ADIHOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Décentralisation,



Daniel TAWEMA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 4 MFE 4
MECPPD 4 MCRI-SCBE 4 MISD 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
JO1.